

ECOLE SUPERIEURE DE NAVIGATION MARITIME.

Par le Commandant PADUART,

Directeur de l'Ecole Supérieure de Navigation à Anvers.

L'Ecole Supérieure de Navigation Maritime ouverte sous sa dénomination actuelle, le 9 octobre 1928, est installée, depuis le début de l'année 1933, dans un vaste bâtiment moderne, qui s'élève sur un terre-plein de la rive droite de l'Escaut, en face de la rive Nord de l'écluse Royers.

Conçu suivant un style sobre, ce bâtiment est muni de toutes les installations les plus modernes et les plus hygiéniques. L'air et la lumière y pénètrent abondamment par de larges baies et rendent les locaux clairs et agréables.

Ceux-ci comportent 8 salles de classe, dont 1 salle d'études, 1 grande bibliothèque, 1 cabinet de physique, 1 salle de chimie, 1 salle de radiotélégraphie pourvue de tous les appareils modernes, 1 salle des cartes et instruments nautiques, avec compas étalon mobile destiné à l'étude de la compensation des compas, des terrasses avec supports pour horizons artificiels destinés à la pratique des observations astronomiques, 1 salle de dessin, 1 salle de réunion pour les professeurs, 1 musée réunissant les collections recueillies par les navires-écoles au cours de leurs voyages, les bureaux de la direction, les bureaux et la salle du Conseil de l'Association Maritime Belge, deux dortoirs pouvant accommoder, l'un, 60 cadets, l'autre, 30 élèves matelots et élèves cuisiniers, 1 infirmerie avec salle de visite et pharmacie, l'habitation du directeur et divers locaux pour officiers-instructeurs, aumôniers et personnel subalterne, le réfectoire transformable en chapelle où se font les services religieux.

Les sous-sols abritent les cuisines avec leurs annexes diverses, 1 salle de bains-douches, 1 salle de matelotage et de gymnastique, 1 salle de classe pour élèves matelots, 1 salle de classe pour élèves cuisiniers, 1 vaste salle de modèles de machines, 1 chaufferie et diverses soutes et remises.

Depuis l'année dernière, une importance plus grande a été attribuée aux exercices pratiques et, afin de donner aux élèves un entraînement aussi complet que possible, avant de les em-

barquer sur l'annexe navigante, un mât de voilier, garni de deux vergues et de toutes les manœuvres courantes appropriées a été érigé dans la cour intérieur de l'école. Afin de garantir les élèves contre une chute toujours possible, un filet en cordage a été tendu autour du mât. Les exercices dans la mâture peuvent donc être effectués avec toute la sécurité désirable.

Jusqu'en ces derniers temps, les exercices de gymnastique se donnaient sur une cour d'étendue plutôt insuffisante. Un terrain attenant à l'école, destiné à être transformé en plaine d'exercices n'avait pu être aménagé. Ce travail vient d'être effectué et, dès la rentrée prochaine, les élèves disposeront d'une plaine magnifique qui sera aménagée en terrain de football.

Pendant la période d'hiver, le cours de canotage se donne sur l'étang du Noordkasteel. Dès le printemps, les nouvelles recrues étant suffisamment entraînées, les canots sont transportés sur l'Escaut. Les cadets sont exercés journellement à l'aviron et à la voile et, dès leur seconde année d'études, ils prennent à tour de rôle, le commandement d'un canot.

Un projet d'appontement avec daviers pour mise à l'eau des canots est à l'étude et sera réalisé dans un avenir prochain. L'École disposera ainsi de tous les éléments nécessaires à l'instruction complète des élèves en cette partie si importante de la formation professionnelle de l'officier de Marine.

Le régime de l'école est l'internat.

La durée des études est de deux ans. L'admission est subordonnée à un examen d'entrée portant sur les langues nationales, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, l'algèbre (1^{er} degré), la géométrie.

L'âge minimum requis des candidats est 16 ans.

Les élèves de 1^{re} année qui ont satisfait aux examens semestriels, sont admis à effectuer de juillet à septembre, la croisière d'été du navire-école.

Ils passent ensuite en seconde année. A la fin de celle-ci, ils subissent un examen approfondi comportant des épreuves écrites sur toute la matière du programme d'enseignement et une épreuve orale d'application sur les instruments nautiques, les travaux graphiques sur la carte marine, les règles de route

en mer, les règlements, le balisage, les signaux, les manœuvres diverses et les documents commerciaux et administratifs.

Le programme d'enseignement porte sur les mathématiques élémentaires complétées par l'étude des approximations numériques et des notions d'analyse infinitésimale, la cosmographie, la mécanique élémentaire, y compris la résistance des matériaux, la physique, la chimie élémentaire et les produits commerciables, l'étude complète des instruments nautiques, la radiotélégraphie, la navigation théorique et les calculs nautiques, la technique maritime et la théorie du navire, les documents maritimes et commerciaux, la géographie commerciale, le droit maritime, l'hygiène maritime, les langues nationales et l'anglais, les éléments de machines.

Les élèves ayant réussi l'examen de sortie obtiennent le diplôme d'**Aspirant officier au long cours**.

Après trente mois de navigation qualifiée, ils peuvent se présenter à l'examen de **lieutenant au long cours** et, après soixante mois de navigation, dont douze mois en qualité de chef de quart, à l'examen de **Capitaine au long cours**.

La Division de Mécanique comporte une année d'études pour les Aspirants-mécaniciens, un semestre de préparation pour le brevet de mécanicien de 2^e classe et un semestre pour le brevet de mécanicien de 1^{re} classe.

Le programme d'enseignement porte sur les mathématiques élémentaires, la mécanique, les éléments de physique et d'électricité, l'étude des machines à vapeur et des moteurs marins.

L'École est sous la direction d'un Capitaine au long cours; le corps professoral comporte le Directeur, 5 Professeurs, 9 Chargés de cours et 4 Officiers instructeurs.

En conclusion, nous pouvons dire sans crainte de nous tromper, ni sans exagération aucune, que l'École de Navigation possède tous les éléments requis pour la formation des cadres de la marine marchande; nos officiers de marine sont d'ailleurs appréciés dans tous les milieux maritimes, et peuvent être favorablement comparés à leurs collègues étrangers.
